

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 13 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 4 mars 2025
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. – ROUXEL M. – MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mme JOLLY F., M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M, Mmes BERTAUD M-F qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D, PAILLER Anne qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme CARIOU J., BAUDRY K. qui a donné pouvoir à ROUILLÉ J-M, JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. BERTHOMÉ F.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2025.03 – Lancement d'appel d'offres pour l'aménagement des abords de la salle des sports – rue des Frênes

Monsieur le maire expose que les travaux du nouveau complexe sportif devant s'achever fin juin, il convient de prévoir un aménagement des abords du bâtiment afin de pouvoir accueillir les utilisateurs dans les meilleures conditions possibles. Pour la réalisation du projet, il est nécessaire de lancer un appel d'offres.

Le marché sera passé selon la procédure adaptée (art L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique) et comprendra deux lots :

Lot 1

- Travaux de voirie,
- Assainissement EP,
- Préparation des espaces verts,
- Signalisations

Lot 2 : Espaces verts

- Engazonnement,
- Clôture et portail coulissant
- Longrine Béton

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation :

- Valeur technique de l'offre : 40 %
- Prix de l'offre : 40 %
- Délais d'intervention : 20 %

Le Maître d'œuvre est :

Cabinet CESBRON, Géomètre-expert D.P.L.G

10, place Alfred Kastler – Parc Tertiaire 4 – Pôle Activ'Océan 85300 Challans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents :

- **D'APPROUVER** le lancement du marché portant sur l'aménagement des abords de la salle des sports rue des Frênes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

